

## CÉRET

**ADMINISTRATION.** Ce point d'accueil numérique est géré par une employée en service civique.

# À la sous-préfecture, l'espace numérique aide les usagers

**B**esoin d'un certificat d'immatriculation ou d'un permis de conduire ? C'est désormais sur internet que ça se passe. Depuis le 6 novembre dernier, les usagers n'ont plus la nécessité de se rendre en préfecture ou sous-préfecture pour accomplir leurs démarches liées aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire (1). Mais pour épauler les personnes qui ne disposent pas ou ne maîtrisent pas l'outil informatique, la sous-préfecture de Céret a mis en place un point d'accueil numérique (PAN). Cet espace, installé dans le hall central, est équipé d'un ordinateur, d'une imprimante multifonctions et d'un scanner géré par une employée en service civique sous le contrôle des agents. L'ensemble est relié à l'organisme d'État en charge de délivrer les titres.

■ **« Nos campagnes »** Philippe Vignes, préfet des Pyrénées-Orientales, a inau-



► Le préfet, Philippe Vignes, expose le dispositif mis en place à la sous-préfecture de Céret.

guré, en présence de Gilles Giuliani, sous-préfet de l'arrondissement de Céret, et d'Alain Torrent, maire de Céret, le nouveau point d'accueil numérique de la structure. « L'organisation des missions des préfectures et des sous-préfectures évolue dans le cadre du Plan pré-

fecture nouvelle génération pour répondre aux besoins d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité », a souligné le préfet. « Grâce à ce dispositif, il y a un traitement équitable des territoires », a-t-il conclu. « C'est un complément de service pour les habitants de la vallée du

Tech. L'État revient dans nos campagnes, ce n'est pas peu de chose », a commenté l'édile céretan avant d'assister à une mise en situation.

**Mathilde Contié Walter**

► (1) À partir du site <https://ants.gouv.fr> (en complément des points numériques), les usagers peuvent ap-

## À savoir

- Depuis le 11 décembre 2017, 5 PAN librement accessibles, tous les jours, en préfecture et sous-préfecture (dont 3 à Perpignan et 1 dans chaque sous-préfecture de Prades et de Céret et des agents dédiés).
- 50 usagers par jour utilisent les PAN de la préfecture et 6 à 10 par jour utilisent ceux de Prades et Céret.
- 10 % des usagers qui utilisent les PAN y ont recours faute de connexion internet personnelle et 90 % en raison de difficultés techniques ou de connexion.
- 70 % des démarches réalisées dans les PAN concernent les cartes grises et 30 % les permis de conduire.

peeler le numéro national d'aide au 34 00. Les professionnels de l'automobile ainsi que les auto-écoles sont également habilités.

► Le point d'accueil numérique de la sous-préfecture de Céret est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.